



Service de l'urbanisme et de l'environnement

DEMANDE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom:			
Adresse :	No.	Rue	Ville Code postal
Numéro de téléphone :			
Courriel :			

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non		
Si non : Nom, prénom:			
Adresse :	No.	Rue	Ville Code postal
Numéro de téléphone:			
Courriel :			

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ	
Adresse :	
Numéro de lot :	

NATURE DE LA DEMANDE
☐ Demande de dérogation mineure – (300.00\$)

MOTIF DE LA DEMANDE

CONDITIONS REQUISES POUR L'ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1. La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
2. La demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation doit être conforme à toutes autres dispositions des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une demande de dérogation mineure;
3. La dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
4. La demande de dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
5. Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, les travaux doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation et avoir été exécutés de bonne foi;
6. La demande ne doit pas affecter une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
De plus, une dérogation mineure doit être émise en tentant de respecter les directives suivantes : - La dérogation mineure doit être utilisée pour des cas isolés, ne pouvant se présenter en série; - La dérogation mineure doit être utilisée que pour des cas où il totalement impossible, sans préjudice sérieux, de modifier le projet ou la construction afin de rendre conforme aux règlements en vigueur; - La dérogation mineure n'est pas un moyen de légaliser toute erreur qui serait faite délibérément ou par mauvaise volonté ni un moyen permettant de légaliser une situation illégale provoquée par le requérant;

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR	
POUR TOUT DE DEMANDE	Aide-mémoire
1- Titre de propriété	☐
2- Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier	☐
3- Certificat de localisation, incluant les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, roc de surface, espace boisé, zones de danger naturel, etc.) et la distance entre tout cours d'eau ou lac et les bâtiments et ouvrages existants ou projetés	☐
4- Plan de construction, incluant les élévations des façades et l'architecture des bâtiments qui doit faire l'objet de travaux de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition, s'il y a lieu	☐
5- Photographies	☐
6- Tout autres information ou document requis pour l'étude de la demande de dérogation mineure	☐

Service de l'urbanisme et de l'environnement
DEMANDE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE	
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande visée et désire soumettre celle-ci au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Je consens à ce que les plans déposés dans le cadre d'une demande puissent être consultés par toute personne intéressée. Ceux-ci ne seront toutefois consultés qu'en présence du fonctionnaire désigné et aucune copie ou photocopie ne pourra être faite sans le consentement écrit du propriétaire et du concepteur.	
Nom : _____	Date : _____
<i>Une demande au CCU ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit aussi être déposée au service de l'urbanisme et de l'environnement.</i>	

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-886-3867 poste 200.

À L'USAGE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SEULEMENT	
Numéro de demande : _____	Date de réception : _____ (Demande complète)
Numéro de reçu : _____	

DATE DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE (ces dates peuvent changer en cours d'année)	RÉUNION DU CCU 19H (ces dates peuvent changer en cours d'année)	ASSEMBLÉE DU CONSEIL 19H30 (ces dates peuvent changer en cours d'année)
10 janvier	14 janvier	5 février
7 février	17 février	5 mars
7mars	17 mars	2 avril
4 avril	14 avril	7 mai
9 mai	20 mai	4 juin
6 juin	16 juin	2 juillet
4 juillet	14 juillet	13 août
8 août	18 août	3 septembre
5 septembre	15 septembre	1er octobre
3 octobre	14 octobre	12 novembre
7 novembre	17 novembre	3 décembre
5 décembre	15 décembre	Janvier 2026